



POINT DE PRESSE RELATIF A L'ARRET DE LA LISTE ELECTORALE DEFINITIVE

**PROPOS LIMINAIRES DE
M. COULIBALY-KUIBIERT Ibrahime
Président de la Commission
Electorale Indépendante**

*Lundi 02 juin 2025
Siège de la Commission Electorale Indépendante*

**Mesdames et Messieurs les journalistes,
Hommes et femmes de médias,**

Je voudrais saluer votre présence et vous exprimer ma gratitude et celle de toute la Commission Centrale pour votre précieux accompagnement dans le cadre du processus électoral en cours.

Pour rappel, en application du décret 2024-792 du 05 septembre 2024 fixant la période et les modalités de révision de la liste électorale, nous avons procédé au lancement de la Révision de la Liste Electorale de 2023, du 19 octobre au 10 novembre 2024. Faisant suite aux préoccupations aussi bien des partis politiques que des Organisations de la Société Civile, la phase de collecte des données a été prorogée d'une semaine, pour s'achever le 17 novembre 2024.

Après le traitement des données brutes recueillies, la prise en compte des listes transmises par les Ministères en charge de la

Justice et de l'Intérieur pour la radiation des électeurs déchus de leurs droits civils et politiques et les décédés, la liste électorale provisoire a été soumise à un audit populaire lors du contentieux afin de recueillir les observations avant sa validation définitive. Les réclamations pertinentes, introduites au moyen de preuves et pièces justificatives, ont été prises en compte.

Dès à présent et ce, conformément au dernier alinéa de l'article 11 du Code électoral qui prescrit que "la liste électorale est arrêtée définitivement après la fin du contentieux...", la Commission Centrale, en sa séance de ce lundi 02 juin 2025, vient d'arrêter la Liste Electorale Définitive.

Initialement prévue pour être disponible autour du 20 juin, la Commission électorale a dû travailler avec célérité, mais non sans la rigueur qui commande nos opérations, pour arrêter la présente liste électorale, ce jour, et surtout pour

tenir compte des recommandations des partis politiques.

Vous constaterez avec nous qu'une opération de révision-mise à jour comporte en moyenne six à sept mois. Vous comprenez donc aisément l'impossibilité de conduire une autre opération de Révision de la Liste Electorale au risque de compromettre la tenue de l'élection du Président de la République à la date constitutionnelle. Pour tenir compte de cette impossibilité, nous avons, en son temps, envisagé l'option de capter ceux des citoyens devant atteindre la majorité civile à fin février 2025, date de la publication de la liste électorale provisoire.

A l'occasion du traitement du fichier électoral, j'avoue que la liste électorale est tributaire de son passé ; elle est tributaire de l'utilisation peu louable que nous faisons des actes de l'état civil, dans nos rapports quotidiens avec l'Administration. Elle est également tributaire

des Accords politiques que nous avons signés à un moment donné.

De ce fait, elle peut comporter des imperfections, mais c'est notre liste électorale qui retrace notre histoire commune. Il nous faut l'assumer. Sans désespérer, sans passion, sans esprit de belligérance, calmement, ensemble nous devons l'améliorer, avec l'implication de tous et de chacun. C'est un devoir impérieux qui incombe à tous.

Les imperfections qui sont substantielles et qui ont été portées à la connaissance de la Commission électorale, avec preuves à l'appui, comme nous l'avons dit plus haut, ont été corrigées. Celles qui, sans être dénoncées, demeurent toujours sur la liste électorale, sont rendues inoffensives grâce à la biométrie qui les empêche d'affecter la sincérité du scrutin. Notre liste électorale 2024-2025 est donc fiable et crédible.

Le présent fichier électoral est la suite de celui de 1960 jusqu'à 2008-2009 où il a fait l'objet de refonte pour servir à l'élection en 2010, après sa certification par les Nations-Unies. Et depuis lors, à travers les différentes opérations de révision, au total six (06), le fichier électoral est l'objet d'améliorations. C'est cette liste électorale qui a servi à l'élection des Présidents Félix Houphouët Boigny et Henri Konan Bédié, de regrettes mémoires, à l'élection du Président Laurent GBAGBO et du Président Alassane OUATTARA. C'est aussi cette liste qui a servi aux différentes élections des Conseillers Régionaux et des Conseillers Municipaux. C'est enfin cette liste qui a permis aux partis politiques de disposer d'Elus et de groupes parlementaires à l'Hémicycle.

Elle est donc prête pour servir de référentiel aux prochaines échéances électorales dont la plus imminente est l'élection du Président de la République prévue le samedi 25 octobre 2025.

Mesdames et Messieurs,

Chers compatriotes, rien n'est jamais assez parfait pour échapper à la critique ou ne pas appeler à des améliorations. C'est par la contradiction, certes, mais surtout par le respect des règles et des Institutions, que nous ferons progresser notre pays vers l'idéal démocratique et l'Etat de droit. C'est notre respect du verdict sensé clore tout désaccord entre nous qui fera de la Côte d'Ivoire un Etat de droit.

Mesdames et Messieurs, voici les statistiques de la liste électorale 2024-2025 :

Nombre d'électeurs : 8 727 431, soit une hausse de **715 006** nouveaux électeurs (**8,92%**) ;

Nombre d'électeurs hommes : 4 508 948, soit **51,66 %** ;

Nombre d'électeurs femmes : 4 218 483, soit **48,34 %** ;

Nombre de lieux de vote (LV) : 11 906, soit 989 nouveaux LV ;

Nombre de bureaux de vote (BV) : 25 678, soit 2154 nouveaux BV.

La disponibilité de la liste électorale définitive achève le virage de la RLE et ouvre à présent la voie vers l'organisation du scrutin du 25 octobre 2025.

Elle sera consultable à partir du mercredi 04 juin 2025, sur notre site internet www.cei.ci et par SMS, en tapant les syntaxes *919# ou #919# chez tous les opérateurs de téléphonie mobile.

Comme vous le savez, le parrainage citoyen, institué depuis 2020 sera à la deuxième édition de sa mise en œuvre dans notre processus électoral. Les leçons apprises et les recommandations des ateliers-bilans contribueront, d'une part, à mieux former les partis et groupements politiques ainsi que les

électeurs afin de s'approprier les modalités de son application. Elles permettront, d'autre part, à la CEI de renforcer son mécanisme, et surtout, de faciliter aux candidats la collecte des parrainages et permettre également au Conseil Constitutionnel d'examiner aisément cette condition d'éligibilité qu'est le parrainage.

Toutes les mesures seront communiquées ultérieurement, mais à une très brève échéance. D'ores et déjà, et conformément à ses engagements, la CEI est heureuse de porter à l'attention des partis politiques et des potentiels candidats, qu'ils auront droit à environ trois mois pour la collecte des parrainages sur non de la liste électorale provisoire mais plutôt sur la base de la liste électorale définitive, comme ils l'ont souhaité, au cours de nos rencontres.

Mesdames et Messieurs, notre vœu le plus cher est d'œuvrer à travers nos actions à renforcer la démocratie dans notre pays et consolider ses acquis. Il me plaît de reprendre ici cette belle réflexion d'Aimé Césaire pour qui « la Nation n'est pas une construction, mais un mûrissement ». Il en est ainsi de la liste électorale pour la Commission électorale.

Nous voulons inviter les parties prenantes et les populations à la culture et à la préservation du climat de paix et de stabilité dans ce pays que nous voulons léguer aux générations futures.

Ce sont ces propos liminaires que nous souhaitons vous livrer, au nom de la Commission Centrale.

Je vous remercie.